

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
31 JANVIER ET 1^{ER} FEVRIER 2019**

N° 2019/E1/006

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE.

OBJET : DEMANDE DE CREATION D'UNE COMMISSION DE TRAVAIL DEDIEE A LA LIBERATION DES PRISONNIERS POLITIQUES ET A L'ARRET DE TOUTES LES POURSUITES ENVERS LES RECHERCHES ET ANCIENS CONDAMNES.

VU la délibération N° 17/077 AC du 30 Mars 2017 L'ASSEMBLEE DE CORSE approuvant le rapport « PACE, RITORNU E LIBERTA »,

VU la résolution solennelle adoptée par l'Assemblée de Corse le 28 mai 2015,

CONSIDERANT la décision historique du FLNC de juin 2014, ouvrant ainsi la voie à une résolution apaisée du conflit politique opposant la Corse à l'Etat français depuis des décennies,

CONSIDERANT le consensus politique dont la revendication d'amnistie fait l'objet au sein de la société corse,

CONSIDERANT les mobilisations populaires transcendant les clivages politiques,

CONSIDERANT les différentes délibérations prises par l'Assemblea di Corsica ces dernières années concernant les différentes dimensions de la problématique liée aux prisonniers politiques (rapprochement familial, FIJAIT, placements en DPS, amnistie),

CONSIDERANT les différentes délibérations dans plus de la moitié des municipalités de l'île qui sont autant de preuves de la volonté des différentes composantes de notre société à œuvrer pour un apaisement de l'espace politique,

CONSIDERANT l'amnistie comme une étape obligatoire sur le chemin d'une paix durable en Corse et d'une résolution plus globale du problème politique nous confrontant à l'Etat français,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME son attachement à une loi d'amnistie.

DECIDE de la création d'une commission de travail dédiée à la libération des prisonniers politiques et à l'arrêt de toutes les poursuites envers les recherchés et anciens condamnés.